



## Partage en quart des vacances d'été

Par **dontletmego37**, le **11/07/2016 à 16:42**

Bonjour,

Actuellement, j'ai mon fils un week-end sur 2 et la moitié des vacances.

Le jugement stipule que j'aurais mon fils le deuxième et le quatrième 'quart' des vacances.

C'est moi qui doit aller chercher et ramener mon fils au domicile de la maman à 18h.

Les vacances se sont terminées 'date officielle' au 05 juillet (heure de fin des cours) et la rentrée reprend le 01 septembre.

La maman ne souhaitant pas répondre à ma demande pour se caler le jour et l'heure d'échange de notre fils, je veux respecter juridiquement les dates et éviter toutes quiproquos avec la maman.

2ième quart :

19 juillet à 18h départ au domicile de la maman

02 aout à 18h retour au domicile de la maman

4ième quart :

16 aout à 18h départ au domicile de la maman

c'est la date de retour que j'ai un doute.

15 jours fait le 30 Aout.

Mais les vacances se terminent le 01 septembre.

Si j'emmène mon fils à sa rentrée scolaire directement le 01 aout à la fin des vacances est ce que je suis en tort juridiquement ?

Et que la maman peut porter plainte car j'aurais du le ramené le 30 aout à 18h à son domicile.

Je ne veux pas laisser cet possibilité.

Merci pour votre retour et n'hésitez pas si je ne suis pas clair.